

**COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2025**



Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	21
" " ayant donné pouvoir	:	04
" " votants	:	25

Date de la convocation : 2 avril 2025

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU , M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, M. VUILLEMIN, Mme GIROD ; M. POUX, M. BINDA; M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD, Mme GOBET ; Mme RIGOULET.

EXCUSÉS : M. OLIVIER donne pouvoir à Mme GIROD ; Mme ROYET donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; Mme ROUSSEL donne pouvoir à Mme DAVID ROUSSEAU ; Mme SEKER donne pouvoir à M. BONJOUR ; M. TBATOU ; Mme DOUARD ; M. MIGNOTTE ; M. BOURNY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Joël VUILLEMIN.

Le Conseil municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Guy SAILLARD, Maire.

M. le Maire. - Bonsoir à toutes et à tous. Nous allons débuter le Conseil municipal.

Adoption de l'ordre du jour

M. le Maire. - Vous avez reçu en temps et en heure les convocations. Je vous demande d'adopter l'ordre du jour qui vous a été envoyé.

Adoption du procès-verbal de la séance du 18 février 2025 adressé le 6 mars 2025

M. le Maire. - Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 18 février 2025 par mail le 6 mars. Y a-t-il des remarques ? (Néant) Je considère donc qu'il est adopté à l'unanimité.

Remerciements et communications diverses

M. le Maire. - J'ai reçu les remerciements des associations suite à l'attribution de subventions de fonctionnement de la part de la Société d'Histoire naturelle, du Club Rando, du

Club d'Escrime de Champagnole – cela servira au rachat de matériel vu l'augmentation du nombre de licenciés – de l'Entente Jura Centre Athlétisme et de l'Aïkido Club.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal

Arrêtés :

- Arrêté donnant mandat au Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre pour une période de deux ans –
- Arrêté sollicitant une subvention auprès du Conseil départemental du Jura concernant le fonctionnement de l'École Municipale de Musique

Renonciations au droit de préemption :

- Propriété de Madame SAULCY Tiffany - Section AI n° 131 - 14 rue Joliot Curie
- Propriété de Monsieur MAZUE Pierre - Section AB n° 444 - 8B rue du Pont de l'Épée
- Propriété de Madame ELJAOUI Samira - Section AB n° 527 et 528 - 7 rue Général Leclerc
- Propriété des Consorts GIROD - Section AI n° 73 - 10 rue Ernest Roz
- Propriété des Consorts GIROD - Section AT n° 44 - 11 rue Stephen Pichon
- Propriété de Monsieur MORILHAT Bernard et Madame DROUET Anne-Marie - Section AC n° 97 - 8 avenue de la République Lot 12
- Propriété de Monsieur ELMACI Kadir et Madame ELMACI Marion - Section BE n° 294 - 97 avenue Edouard Herriot
- Propriété de Madame BULLY Anne - Section AB n° 467 - 14 rue Maréchal Foch
- Propriété des Consorts BERTHOD - Section BD n° 102 - 7 rue Jean-Jacques Rousseau
- Propriété appartenant à la SCI LES TROMPETTES - Section AV n° 345 - Lieu-dit « Sous les Fourches »
- Propriété appartenant à la SAS IMMO COLRUYT FRANCE - Section AD n° 724, 726 - Section BH n° 255 - 37 b avenue Edouard Herriot.

PREMIÈRE COMMISSION : SÉCURITÉ, PERSONNEL ET COMMUNICATION

I. Conventions de partenariat avec le SDIS du Jura

M. Dussouillez. - La réglementation actuelle prévoit que des agents des collectivités territoriales puissent relever de la disponibilité pour formation et de la disponibilité opérationnelle au sein des effectifs du SDIS en qualité de sapeurs-pompiers volontaires.

Trois agents de la ville de Champagnole, tous affectés aux ateliers municipaux, sont engagés en tant que sapeurs-pompiers volontaires.

Il s'agit de :

- Mathieu FERREUX ;
- Olivier COUSIN ;
- Christophe DORNIER.

Le volontariat de ces agents, comme l'implication des employeurs, est essentiel dans l'organisation des secours en France.

Une convention nominative est nécessaire entre le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et la ville de Champagnole afin d'établir un cadre règlementaire et régir les autorisations d'absence des sapeurs-pompiers volontaires pendant leur temps de travail.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces conventions entre la ville et le SDIS du Jura. Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Pour votre information, Monsieur COUSIN s'est mis en disponibilité des pompiers, il n'est donc plus en intervention actuellement. C'est peut-être provisoire, raison pour laquelle nous allons maintenir cette convention. Toutefois, il est toujours dans les effectifs, donc la convention est renouvelée au cas où il reprenne ses activités au sein des pompiers.

D'une manière générale, concernant les interventions, il a été convenu avec le chef de la caserne de Champagnole que notre personnel est désormais placé au niveau DTT (Disponibilité Temps de Travail), c'est-à-dire le dernier niveau d'intervention : les premiers départs concernent les pompiers d'astreinte, puis le niveau 1 de garde, le niveau 2, et enfin les DTT.

Vous avez eu ces conventions en pièce jointe. Monsieur le Maire et le Président du SDIS les signeront ultérieurement.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

M. le Maire. - Je précise que nous avons moins d'agents de la Collectivité pompiers. Nous en avons eu jusqu'à six la dernière fois, puisqu'il y avait la cuisinière. Nous avions cinq hommes et une femme, donc nous avions six conventions, et nous en avons désormais plus que trois.

M. Laithier. - L'un a arrêté les pompiers et deux ont quitté la ville de Champagnole.

M. le Maire. - Du moment que cela se fait en bonne intelligence. Nous serions d'ailleurs en droit de refacturer les heures, mais nous ne l'avons jamais fait et nous n'allons pas commencer.

M. Dussouillez. - Je passe au vote. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

DEUXIÈME COMMISSION : DÉVELOPPEMENT CULTUREL

2. Convention avec le département du Jura : Adhésion au réseau Jura Musées

Mme Martin. - Le Musée archéologique de la ville de Champagnole est déjà adhérent du réseau Jura Musées. Il convient de renouveler la convention avec le département du Jura pour une durée de trois ans, ce document régissant les missions et obligations des parties. Cela nous apporte notamment en termes de communication. De plus, un billet plein tarif permet de bénéficier d'un tarif réduit dans une autre structure du réseau.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette convention avec le département du Jura concernant l'adhésion au réseau Jura Musées du Musée archéologique.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Vous voudrez donc bien autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

3. Conventions Carte Avantage Jeunes

Mme Martin. - La ville de Champagnole est partenaire depuis plusieurs années du dispositif « Carte Avantages Jeunes ».

Dans ce cadre, il est nécessaire de conclure une nouvelle convention pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026, entre la région Bourgogne Franche-Comté, Info Jeunes Bourgogne Franche-Comté et la commune de Champagnole pour offrir un abonnement gratuit à la bibliothèque municipale sous la forme d'un coupon « Avantage bibliothèque ».

La Région effectue un remboursement de 5 euros par coupon. Ce dispositif concerne presque 500 personnes par an.

Par ailleurs, l'entrée gratuite au Musée archéologique est également consentie. À ce titre, la convention de partenariat doit être conclue avec le service Info Jeunes Jura.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les conventions avec la Région et Info Jeunes Bourgogne Franche-Comté d'une part et avec Info Jeunes Jura d'autre part dans le cadre du dispositif Carte Avantage Jeunes.

Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

4. Bibliothèque : Avenant à la convention JuMEL

Mme Martin.- Le département du Jura assure depuis 2007, dans le cadre de sa mission de développement de la lecture publique, la gestion du portail départemental JuMEL (Jura Médiathèques En Ligne), qui comprend un catalogue collectif permettant la consultation simultanée des catalogues des bibliothèques publiques informatisées du Département, un système de prêt de documents bénéficiant aux abonnés de toutes les bibliothèques participantes, ainsi que l'accès à de nombreuses ressources numériques.

Depuis cette date, une convention complétée par un avenant annuel régit les modalités de participation de la bibliothèque de Champagnole au portail JuMEL.

Pour l'année 2025, l'avenant à la convention rappelle les principes de fonctionnement avec l'implication des bibliothèques, ainsi que la participation financière de la Commune pour un montant de 803,50 euros (basé sur une population de 8 035 habitants).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant à la convention JuMEL « Ressources numériques » entre la ville de Champagnole et le département du Jura. Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

M. le Maire. - Merci, Anne-Lise. C'était des conventions que nous renouvelons tous les ans, qui ne portent guère à débat.

QUATRIÈME COMMISSION : URBANISME, TRAVAUX ET HABITAT

5. Marché de fourniture de denrées alimentaires

M. le Maire. - Un appel d'offres ouvert a été lancé concernant la fourniture de denrées alimentaires pour la restauration collective, conformément aux articles R.2124-2, 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande publique. L'avis d'appel à la concurrence a été publié le 17 janvier 2025 au niveau européen et la consultation s'est achevée le 14 février 2025.

Pour être en appel d'offres européen, c'est 5 millions, alors que pour les prestations, c'est 200 000 euros. Nous nous trouvons donc en appel d'offres européen. C'est extrêmement compliqué à mettre sur la plateforme.

Ce marché est un accord-cadre à bons de commande conclu pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.

Il y a toujours des problèmes avec ce type d'appel d'offres, parce que le club des marchés publics nous demande de respecter des normes, d'autant plus lorsque nous sommes en appel d'offres européen. Vous avez ensuite la loi EGALIM, qui nous demande d'avoir X % de bio, d'acheter local. Comment acheter local sur un appel d'offres européen ? C'est un peu compliqué. Il va donc falloir un certain toilettage de la loi, parce qu'il est impossible de respecter la loi EGALIM dans son intégralité et la règle des appels d'offres.

Sachez qu'il n'y a pas le pain dedans, sans quoi ce serait forcément une boulangerie industrielle. Nous avons donc un roulement avec les boulangeries de Champagnole. Par ailleurs, notre directeur Bruno Fas achète régulièrement hors de ces marchés des fournitures qui peuvent venir de notre abattoir, d'élevages locaux, ainsi que de fournisseurs de fruits et légumes locaux.

Je préfère de loin que nous achetions des moutons, du gigot, chez un producteur local de moutons que des gigots bios de Nouvelle-Zélande. Nous dérogeons donc à cela afin de respecter d'autres règles.

Les prestations sont réparties en six lots :

- Lot 1 : viandes fraîches ;
- Lot 2 : produits surgelés ;
- Lot 3 : légumes précuits surgelés ;
- Lot 4 : produits laitiers et avicoles ;
- Lot 5 : épicerie, conserves, féculents ;
- Lot 6 : charcuteries.

Le rapport d'analyse des offres a été établi et la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 25 mars 2025 afin de procéder à la présentation de ce rapport et à l'attribution du marché selon les critères prévus au règlement de la consultation.

Ainsi, les membres de la CAO ont approuvé à l'unanimité le classement des offres

présenté dans le rapport d'analyse des offres et les entreprises retenues, qui sont les suivantes :

Désignation	Entreprise retenue
Lot 1 - viandes fraîches	PASSIONFROID
Lot 2 - produits surgelés	SYSCO
Lot 3 - légumes précuits surgelés	SODIFRAGEL
Lot 4 - produits laitiers et avicoles	SODIFRAGEL
Lot 5 - épicerie	POMONA EPISAVEURS
Lot 6 - charcuteries	SYSCO

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe du restaurant municipal, article 60623.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les entreprises retenues et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec ces entreprises ainsi que toutes les pièces nécessaires à ce marché.

Je précise qu'une Commission Dégustation s'est rassemblée, les membres ont classé la qualité de ce qu'ils avaient goûté. Cela allait de très mauvais à très bon. Nous n'avons pas seulement regardé les prix, nous avons retenu les meilleurs et au meilleur prix.

Mme Benoit. - Nous étions très surpris : nous étions aux viandes, steaks hachés, mais ce n'était pas assaisonné, les épinards n'étaient pas salés. C'est tout de même très intéressant, parce que nous voyons la diversité.

M. Grenier. - Il y a de gros écarts de goût, de qualité et d'aspect. Il y a souvent des produits qui sortent du lot, sur lesquels nous sommes assez unanimes.

M. le Maire. - La Commission d'Appel d'Offres, a validé ce que le Comité Dégustation avait préféré. Nous avons donc pris les meilleurs produits.

M. Grenier. - Une diététicienne était également présente.

M. le Maire. - Nous ne servons pas seulement des produits surgelés, nous avons également du frais et de la viande locale. Il y a aussi beaucoup de desserts cuisinés au restaurant municipal. C'est pour cela que nous avons des produits de qualité dans ce restaurant municipal, qui sert également le foyer, un portage d'environ 100 repas à domicile chez les personnes âgées, les écoles, donc la restauration scolaire, et la restauration du centre aéré et du centre animation loisirs pendant les vacances, ainsi que l'école de Cize, soit environ 450 repas par jour.

Mme Girod. - Les entreprises retenues sont-elles françaises ?

M. le Maire. - Oui, françaises.

M. Laithier. - Ce sont de gros distributeurs.

M. Grenier. - Elles répondent à un appel d'offres.

M. le Maire. - Ce n'est pas chinois.

Mme Girod. - Oui, mais comme c'était européen, cela aurait pu être...

M. le Maire. - C'est vrai, mais c'est le type d'appel d'offres.

Mme Delacroix. - Le cahier des charges, tu le fais, donc cela t'oblige...

M. Grenier. - Il y a certains produits pour lesquels il n'y avait que deux réponses.

Mme Delacroix. - Plusieurs étaient déjà dans le circuit.

M. Grenier. - Oui, ce sont des entreprises connues.

M. le Maire. - Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*)

Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

6. Convention avec le SIDEC : Éclairage public

M. le Maire. - Nous passons une convention avec le SIDEC tous les ans, parce qu'une subvention peut être allouée par le SIDEC aux communes urbaines à hauteur de 20 % du montant des travaux d'éclairage public réalisés au cours de l'année 2025. Il s'agit du remplacement de lampes énergivores par des LED. Nous en changeons tous les ans, mais beaucoup plus que le montant subventionnable, puisque c'est cette subvention est plafonnée. Pour Champagnole, le montant maximum de la subvention est de 6 278 euros.

Une convention fixe les conditions d'attribution de cette subvention. Le versement s'effectuera en fin d'année sur justificatif des factures acquittées.

Il est demandé au Conseil municipal de solliciter une subvention de 20 % du SIDEC dans le cadre du programme d'éclairage public, d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Nous ne pouvons pas avoir plus, donc il est inutile de délibérer sur 30 %.

Y a-t-il des questions ?

M. Vuillermoz. - Je ne participe pas au vote.

M. le Maire. - Très bien, Arnaud ne participe pas au vote.

Mme Romanet. - Je ne sais pas comment vous procédez pour poser une question.

M. le Maire. - Tu demanderas la parole à la fin, je te la donnerai.

Mme Romanet. - Très bien. Il faut juste que je retienne ce que je voulais demander.

M. le Maire. - Y a-t-il des questions sur ce dossier ? (*Néant*)

Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

7. Convention avec le département du Jura : Fibre optique Sur Valières

M. le Maire. - Le département du Jura, compétent dans le déploiement et la gestion du réseau de fibre optique, souhaite établir une convention afin d'exploiter le réseau de fibre optique du lotissement « Sur Valières ».

Ce réseau a été mis en place et financé par la Commune dans le cadre de ses obligations de lotisseur.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Il s'agit simplement de passer une fibre optique sur une parcelle nous appartenant.

Il n'y a pas matière à discuter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

8. Vente de terrain rue Clémenceau (correctif)

M. le Maire. - Nous avons déjà délibéré, c'est pour l'implantation d'un hôtel.

Par délibération en date du 17 décembre 2024, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité la vente de terrain rue Clémenceau au prix de 60,00 euros HT le mètre carré (auquel s'ajoutent les taxes selon les règles en vigueur). Pour rappel, le service des Domaines, dûment consulté, n'a pas rendu son avis dans les délais requis. D'ailleurs, il n'a pas rendu son avis du tout.

Le terrain est vendu en l'état, à charge pour les promoteurs de procéder aux démolitions nécessaires, parce qu'il y a un bâtiment sur ce terrain avec un bout de garage.

Il est nécessaire d'apporter les précisions suivantes : le terrain est issu des parcelles cadastrées section AE (et non AP) n° 91-92 et 134.

Nous avions délibéré sur une surface approximative, mais le géomètre est passé et a délimité une surface de 2 956 m², selon le plan de découpage du géomètre qui vous est présenté. La surface peut éventuellement être légèrement modifiée jusqu'à l'acquisition des acquéreurs.

Pierrot, il y a encore de la place pour jouer au rugby et pour rentrer dans le stade !

M. Binda. - Je n'ai posé qu'une question, à savoir : où se trouvait l'entrée ?

M. le Maire. - Elle est là, mais c'est parce que ce n'était pas encore complètement défini. L'entrée aurait été déplacée, mon cher, nous n'allions pas vous demander d'escalader les palissades.

Mme David-Rousseau. - N'y a-t-il pas la caravane ?

M. le Maire. - Non, elle est sur le côté.

Les promoteurs ont procédé à une étude de faisabilité.

Un compromis de vente va être établi avec des clauses suspensives, notamment une étude de sols et l'obtention du permis de construire. Cela m'étonnerait qu'ils trouvent grand-chose de terrible suite à l'étude de sol et je ne vois pas pourquoi ils n'auraient pas le permis de construire.

L'acte définitif interviendra après la levée de ces clauses suspensives.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir confirmer cette vente de terrain selon les conditions énoncées initialement, en considérant les précisions à présent apportées. Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et afférentes à cette vente.

C'est l'ajustement définitif de ce projet. Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

9. Travaux d'aménagement de la rue Bazinet : Convention de maîtrise d'œuvre avec la CCCNJ

M. le Maire. - Ça y est, nous allons aménager la rue Bazinet, qui est une des plus mauvaises rues de Champagnole. Je vous rappelle que si cela n'a pas été fait plus tôt, c'est parce que l'assainissement devait être réglé dans cette rue. C'est fait, donc les travaux devraient commencer bientôt, je l'espère. Nous allons lancer la procédure d'appel d'offres. Cela va être un chantier relativement compliqué, je vais vous expliquer pourquoi.

Des travaux d'aménagement et de réfection de la rue Bazinet ont été programmés et budgétés sur 2026. Cette voirie, desservant presque uniquement des entreprises, a été intégrée dans les voiries d'intérêt communautaire.

La Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura va être maître d'ouvrage de l'opération et la commune de Champagnole va assurer la maîtrise d'œuvre, elle sera donc en charge de la conception et de la réalisation des travaux. Afin d'assurer cette prestation de services, une convention doit être établie entre les deux collectivités définissant les missions de chacune, les délais, les modalités d'exercices, les dispositions financières.

Il sera demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention de maîtrise d'œuvre entre la commune de Champagnole et la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura. Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Je vous rappelle que la Communauté de Communes va payer 70 % et la Commune 30 %. Nous avons mis 150 pour l'instant, mais la DM sera votée tout à l'heure et nous allons remettre 30 000 euros, donc notre part de 30 %. Vous voyez que c'est un chantier relativement conséquent.

M. Laithier. - Il y a une erreur dans la première phrase. Il est indiqué 2026, mais c'est bien 2025.

M. le Maire. - Oui. Nous n'allons pas vous présenter le projet ce soir, nous le présenterons au prochain Conseil. Étant donné que le maître d'ouvrage est la Communauté de Communes, il sera tout d'abord présenté à la Communauté de Communes, puis chez nous.

Mme Girod. - Y aura-t-il des modifications ?

M. le Maire. - Non, la rue sera toujours au même endroit. Il y aura une voie douce sur le côté droit, il va avoir un ralentisseur. Sois plus explicite.

Mme Girod. - C'est toujours le même problème, l'espace Mont Rivel pour tourner.

M. le Maire. - Non, il n'y aura pas de rond-point. Ce n'est pas là qu'il y a un souci. Les gens souhaiteraient un rond-point, c'est la rue qui arrive en face de l'espace Mont Rivel.

Mme Girod. - Oui, c'est là.

M. le Maire. - Cela n'a rien à voir. Nous n'en faisons pas là, nous nous arrêtons avant. Nous faisons la rue Bazinet, celle qui part en face de l'espace Mont Rivel. Ça s'arrête au bout de L'Écorce et le Noyau. Par contre, nous aménageons le carrefour afin que ceux qui arrivent de la rue Bazinet et qui veulent aller à gauche en direction de Peugeot ne bloquent pas ceux qui veulent partir en direction du centre-ville. Là, nous élargissons le carrefour afin qu'il y ait deux voies pour que les flux se séparent sans que cela ne bouchonne. Il y a également quelques modifications de passage à niveau suite aux exigences de la SNCF.

C'est un projet que les Champagnolais attendaient, parce que c'est la rue de Champagnole qui est en plus mauvais état. Il fallait faire l'assainissement avant, nous n'allions pas la refaire, puis y faire des trous. Il y aura une voie douce piétonne et cycle tout le long depuis le rond-point à l'extrémité de la rue Bazinet et le carrefour.

Ce sera compliqué, parce qu'il y a des entreprises tout le long, il va falloir décaisser la chaussée sur 80 centimètres. Nous ferons une réunion le 29 avec les entreprises. Il y a les vétérinaires, il y a Varnet, qui livre depuis cette rue. Il va falloir voir avec les périodes de congé de l'été, voir comment nous pouvons nous arranger, sachant que les entreprises de TP sont également en congé.

Mme Rigoulet. - Fais-tu la voie douce des deux côtés ?

M. le Maire. - Un seul côté, le côté droit, côté du Moulin, en maintenant des stationnements devant le Moulin et devant CSTI.

Nous avons donc une convention de maîtrise d'œuvre à signer avec la Communauté de Communes et notre convention de financement à hauteur de 30 %.

Avez-vous d'autres questions ? (*Néant*)

Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

10. Réhabilitation Cité Javel : Avenant aux marchés de travaux

M. le Maire. - Nous avons eu des surprises énormes. On dit que les anciens construisaient bien, mais je vous garantis qu'il y a des exceptions, parce que nous sommes allés de surprise en surprise.

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la Cité Javel, des incohérences structurelles ont été découvertes lors des travaux de démolition réalisés par l'entreprise Bugada en charge du

lot 2 démolition/maçonnerie.

En effet, les éléments porteurs et structurels du bâtiment ont révélé des faiblesses (poteaux sans fondations, poutres porteuses dans le sens de la longueur du bâtiment présentant un fléchissement important, linteaux de fenêtre fissurés) qui ont conduit à la reprise des plans de la structure afin de procéder à des renforcements.

Il y avait des poteaux appuyés sur la voute de la cave, donc sur rien. Si on recharge ces poteaux, on enfonce les voutes de la cave.

Il y avait des plâtres, donc nous ne voyions pas comment était structuré le plafond. Ce n'est qu'une fois que nous avons démolis que nous avons trouvé. Si vous faites une maison, vous mettez des poutres sur la largeur, plus courtes, mais là, ils ont mis des poutres qui soutiennent les étages dans le sens de la longueur. Pour ceux qui connaissent bien le bâtiment, c'est la salle où nous allions en étude, lorsque nous étions collés – je l'ai été de temps en temps, je connais – les cloisons sont quelque peu porteuses. C'était la grande surprise, avec des poteaux qui ne portaient sur rien, sans fondations par endroit. Je ne sais pas pourquoi ils ont fait comme cela, ça date de la fin du XIX^e siècle. On dit que les anciens travaillaient bien, mais là, c'est l'exception qui confirme la règle.

L'entreprise Bugada a chiffré ces modifications qui concernent le renfort de la structure porteuse, c'est l'objet de l'avenant présenté.

Le marché initial portait sur un montant de 139 382,08 euros HT, le montant des travaux supplémentaires s'élève à 65 280,94 euros HT, soit une augmentation de 47 %.

Ces travaux sont indispensables et ne pouvaient être identifiés avant, le site étant occupé. Ils ne peuvent être réalisés que par l'entreprise titulaire du lot Maçonnerie pour d'évidentes raisons techniques. Un avenant au marché initial du lot n° 2 doit être conclu en vertu des articles R.2194-2 et R.2194-3 du Code de la Commande publique.

Le maître d'œuvre a fait le quantitatif et a revérifié tous les prix unitaires nouveaux, tout ce qu'il fallait faire, qui a été donné par le maçon, qui est Bugada. Il nous a dit que c'était correct.

Un renforcement de plancher ultérieur sera également nécessaire, ce dernier est en cours de conception.

Nous ne pouvions pas le prévoir avant, parce que nous ne voyions strictement rien. C'est en déplâtrant que nous avons découvert l'étendue.

(Une photographie est montrée en séance.)

Il y a des poutres dans tous les sens, cela a été fait bizarrement, et ce n'est jamais tombé.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver cet avenant au marché avec l'entreprise Bugada selon les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Avez-vous des questions ?

M. Laithier. - Il y aura donc un autre avenant lors de la prochaine séance.

M. le Maire. - Oui, pour le plancher cette fois-ci, alors que là, c'est pour toutes les

armatures, pour soutenir tout cela.

Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

SEPTIÈME COMMISSION : COHÉSION SOCIALE

11. Attribution de subventions

Mme Benoit. - Les membres de la Commission Cohésion sociale, réunis le 1^{er} avril dernier, ont étudié diverses demandes de subventions des associations, à l'appui des bilans d'activités et documents financiers, et ont établi les propositions suivantes :

Associations	Proposition 2025
Association l'Ilot des Familles (ex-ACSDAF)	100 €
Valentin Haüy (malvoyants)	100 €
Saint Vincent de Paul	450 €
Entraide et Amitié	14 657 €
« Missions des Possibles et Team Bancales » : subvention exceptionnelle pour l'organisation de la manifestation « L'Ain Possible - Défi Bancale »	300 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution de ces subventions aux associations et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Je voulais vous parler de l'association Team Bancales, il y aura le défi le 3 mai.

Les buts de cette association sont multiples : remercier le personnel soignant, promouvoir la solidarité envers les malades et les accidentés, témoigner que le sport favorise la guérison, donner de l'espoir à tous ceux qui sont touchés par des cancers ou des accidents, collecter des fonds pour la lutte contre le cancer.

Le défi aura donc lieu le 3 mai avec un départ de Foncine-le-Haut. Ils arriveront à Champagnole vers 11 heures 30. Il y aura des stands en rapport avec le cancer.

Ils partiront d'ici à 13 heures 30 pour aller sur Nozeroy. Dans la matinée, une randonnée sera organisée dans Champagnole, encadrée par le Club Rando. Les inscriptions se feront à partir de 9 heures 30 et le départ sera à 10 heures.

Avez-vous des questions ?

M. Vuillermoz. - Entraide et Amitié, ce sont des colis de Noël, c'est cela ?

Mme Benoit. - Oui, ce sont des colis de Noël pour les personnes de plus de 80 ans.

M. Vuillermoz. - Combien y en avait-il cette année ?

Mme Benoit. - Environ 550. Avant, il y a deux ans, ils faisaient deux colis : un pour la

fête « patronale » de Champagnole...

M. Delacroix. - Plus que cela. C'est avant le Covid, Ghislaine. C'est depuis le Covid qu'il n'y a plus deux colis.

Mme Benoit. - Il y avait aussi ce fameux colis pour Noël. C'est vrai que cela faisait deux petits colis, donc ils ont préféré faire quelque chose de plus important pour Noël. Par contre, ils sont tout le temps en relation, il y a des visites, des coups de téléphone sur les plans Canicule et Grand froid.

M. Gobet. - Il y a un anniversaire cette année.

Mme Benoit. - L'association va effectivement fêter ses 80 ans cette année.

M. le Maire. - Entraide et Amitié ne fait donc pas que distribuer le colis de Noël.

Mme Benoit. - Oui, il y a de la veille.

M. le Maire. - Ils s'impliquent dans la vie des personnes seules, qu'ils vont visiter. Ils font un gros travail sur Champagnole.

Mme Benoit. - Ils sont très partenaires avec le CCAS, parce que nous retrouvons les membres qui font les visites des personnes isolées, sur le Café des Seniors.

M. Rigoulet. - Est-ce eux qui gèrent ce montant ?

Mme Benoit. - De mémoire, il y a 25,92 euros par colis. Nous avons réajusté cette année. L'année passée, ils avaient demandé une subvention et il y avait plus de personnes à qui le colis était destiné, donc nous avons refait un équilibre pour que cela tombe juste.

M. le Maire. - C'est la Présidente, Nanou Pernot, qui sollicite le montant nécessaire. Cela a longtemps été la même somme, nous avons fait une grosse actualisation il y a quatre ou cinq ans.

Mme Delacroix. - Juste après le Covid.

M. le Maire. - C'est ta référence ?

Mme Delacroix. - Oui, parce qu'il y avait avant la distribution des deux colis, mais l'année Covid, nous n'avons pas pu distribuer les deux colis, donc nous avons eu une somme un peu plus importante.

M. le Maire. - Nous avons donc réactualisé cette somme.

Mme Benoit. - Les destinataires des colis sont des personnes qui ont plus de 80 ans.

Mme Delacroix. - Et inscrits sur la liste électorale

M. le Maire. - Il y en a 500 qui ont plus de 80 ans ?

Mme Benoit. - 550 sur liste électorale, parce que nous ne pouvons pas retrouver les personnes qui ne sont pas inscrites. Néanmoins, un couple n'aura qu'un colis, donc cela représente plus de 550 personnes.

Mme Delacroix.- Sachant qu'il faut être à son domicile.

Mme Benoit.- Oui.

M. le Maire.- On vit donc vieux à Champagnole.

Mme Benoit.- Avez-vous d'autres questions ?

M. Vuillermoz.- Les personnes qui sont au foyer reçoivent-elles un colis ?

Mme Benoit.- Elles l'ont, parce que c'est leur domicile.

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

HUITIÈME COMMISSION : FINANCES

12. *Compte Financier Unique 2024 : Budget principal et budgets annexes*

Suite à l'examen par la Commission des Finances en date du 1^{er} avril dernier, le Conseil municipal est invité à délibérer et approuver les huit comptes financiers uniques 2024 (budget général, budget Eau potable, Régie municipale de production d'électricité, Restaurant municipal, Champa-Immo, Lotissements communaux « le Grand Parc », « Sur Valières » et « Le bas d'Eclesches »), au vu des documents établis et conformément aux résultats figurant sur le tableau ci-joint.

M. Tissot.- Nous allons commencer par les dépenses d'investissement. Je vous rappelle que nous avons pris les 10 dernières années : nous avons une moyenne d'investissement de 2 millions par an, avec des années un peu plus et d'autres un peu moins.

Cette année, nous avons un taux d'équipement brut faible, à hauteur de 31,68 %, ce qui est dû à la Cité Javel qui prend du retard, ainsi que la halle. Si nous avions réalisé ce qui était prévu, nous serions à 90 %. Tout cela pour dire que lorsque nous mettons des montants en dépenses d'équipement, ce n'est pas pour la gloire, ce n'est pas pour dire que nous allons faire et ne pas faire. Nous faisons systématiquement, sauf en cas de blocage.

M. le Maire.- Nous ne faisons pas d'autorisations de programme, ce que font certaines communes qui se retrouvent avec des budgets d'investissement colossaux. Nous ne mettons sur nos budgets que ce que nous allons réellement réaliser. En effet, une autorisation de programme peut être sur cinq ans, donc cela fausse complètement. Nous pourrions sortir un programme d'investissement de 10 millions par an, mais cela ne veut strictement rien dire. Nous restons sur le réalisable dans l'année.

M. Tissot.- Vous avez ensuite le détail de tout ce que nous avons fait en investissement. Les principaux investissements sont les suivants :

- La tribune au complexe sportif aux Louataux ;
- Les vestiaires du Club de Judo ;
- La rénovation de la rue du Général Leclerc ;
- Le changement de la balayeuse (246 386,94 euros), dont nous sommes très satisfaits.

Au total, nous avons 1 431 360,74 euros de dépenses d'investissement, compte tenu de ce

qui a été décalé.

S'agissant des recettes d'investissement, il faut retenir que nous aurons de moins en moins de subventions. La moyenne de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), c'était 113 000 euros par an et nous sommes à 47 417,71 euros, sachant que cela ne fera que baisser. L'État a besoin d'argent, donc je pense que c'est là qu'il va « taper » en supprimant les subventions.

Il est à noter que nous n'avons pas décaissé l'emprunt 2024, il ne sera décaissé qu'au mois de mai. Nous avions cette possibilité et nous n'avions pas besoin d'argent, puisque les investissements prennent du retard, donc il n'y avait pas d'intérêt. De plus, il est basé sur le taux du livret A, donc il a l'avantage d'avoir déjà légèrement baissé au mois de février et il rebaissera de manière importante au mois d'août. Nous aurons donc un emprunt avec un taux inférieur à 2 % dès le mois d'août, selon mes informations.

Les dépenses de fonctionnement ressemblent à ce que nous avons chaque année. Il s'agit notamment des transports, des opérations non ventilables, à savoir le remboursement des intérêts, le FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales), les opérations d'ordre, les cessions.

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 8 489 385,04 euros en 2024 contre 9 200 464,71 euros en 2023, mais dont il faut retirer la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) de 626 000 euros. Ce qu'il faut considérer ici, c'est la diminution de 1 % des dépenses réelles, ce qui est très bien par les temps qui courent. Il ne faut pas oublier que nous avons 2 % d'inflation, donc en diminuant de 1 %, cela fait pratiquement 3 % en réel de dépenses de fonctionnement en moins.

Il y a moins en dépenses de personnel parce qu'une prime qui avait été versée l'année précédente n'a pas été reconduite cette année, ce qui était prévu.

M. le Maire.- J'avais dit au personnel que pendant la période d'inflation, les salaires des fonctionnaires ne suivant pas et en l'absence de revalorisation du point d'indice, je regarderai du 1^{er} juillet au 30 juin l'évolution moyenne des salaires des fonctionnaires par rapport à l'inflation. Nous leur avons donc octroyé une prime par catégorie en 2023 pour compenser cette augmentation du coût de la vie par rapport à la non-hausse de leur salaire.

Nous avons fait la même manœuvre en regardant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, mais il se trouve que l'État avait augmenté le point d'indice, donc cela a compensé. Les agents étaient gagnants, ils n'étaient pas perdants, raison pour laquelle il n'y a plus de prime.

Je m'engage à regarder tous les ans, parce que cela peut recommencer, l'État peut arrêter d'augmenter. J'ai donc dit que je m'étais engagé auprès d'eux à regarder tous les ans dans l'été ou en septembre pour voir ce qu'il s'était passé sur l'année d'avant entre la hausse des prix et la hausse du point d'indice.

Le chapitre 011, ce sont les charges à caractère général ; le chapitre 012, c'est la main-d'œuvre.

M. Tissot.- Vous avez ensuite la comparaison des charges de personnel entre 2023 et 2024, nous dépassons tout de même les 5 millions d'euros.

En 2024, nous avons eu une évolution de 86 758 euros, ainsi que 12 000 euros de réduction et 0,64 ETP en moins sur le poste de ménage, donc un peu moins de personnel. Nous avons

également 33 000 euros aux ateliers municipaux suite à une réorganisation.

Nous avons surtout voulu vous alerter de la hausse à venir du taux de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales), qui va augmenter de 30 % en quatre ans, pour arriver à un surcoût de 200 000 euros au bout de quatre ans. C'est un petit cadeau de l'État.

M. le Maire.- C'est intéressant d'avoir le détail par service.

M. Tissot.- Deux choses importantes sont à noter : la diminution de 1 % des dépenses réelles et de 1,68 % des dépenses de personnel. Il est difficile de nous comparer dans la mesure où beaucoup de choses sont prises en charge par la Communauté de Communes pour certaines collectivités. Nous sommes bien, tout simplement.

M. le Maire.- Avant, nous avions environ 600 000 euros dans le budget de fonctionnement qui correspondaient aux ordures ménagères, donc qui rentraient dans notre budget. À partir du moment où le SICTOM (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) facture directement au redevable, cela baisse notre budget de fonctionnement de 600 000 euros. Ainsi, comment comparer deux pourcentages quand le chiffre n'est pas le même ? Il est amputé de 600 000 euros, soit 6 %. Cela change tous les ratios.

L'État continue à vérifier les ratios, mais depuis que les références ont changé, cela ne veut plus rien dire.

M. Tissot.- Nous avons eu une augmentation de 2020 à 2024 de 12 %, mais l'inflation a fait 14 %, c'est-à-dire qu'en valeur réelle, nous sommes en négatif. C'est donc très positif, parce que je ne pense pas que toutes les villes ont cette chance.

Les recettes principales augmentent également de 14 %, mais c'est une coïncidence. En 2024, en DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), nous sommes à 1 388 678 euros. C'est donc une augmentation régulière des dotations en fonction de l'inflation.

M. Grenier.- Ce n'est dû qu'à l'inflation ?

M. Tissot.- C'est principalement l'inflation. Par contre, les recettes fiscales, à savoir la taxe d'habitation et la taxe foncière, c'est aussi en fonction de l'activité de la Commune.

M. le Maire.- Nous n'augmentons pas les taux, donc c'est l'assiette qui augmente. Il y a une certaine réévaluation réalisée par l'État, mais notre assiette augmente aussi du fait de la construction, principalement pour le foncier bâti.

M. Tissot.- Sur la dette, nous sommes toujours sur une annuité en dessous de 900 000 euros. Le saut dans l'autre sens se fera dans les années 2027 et 2028 de manière importante.

Le taux d'endettement est sympathique à signaler, dans la mesure où nous étions à 62 % en 2023 contre 53 % en 2024, ce qui va dans le bon sens.

S'agissant de la dette par habitant, nous étions à 781 en 2023 et nous sommes à 687 en 2024, sachant que nous étions à 928 en 2020.

M. le Maire.- Dans notre strate de commune, 687, c'est bas.

M. Tissot.- S'agissant du ratio d'endettement, il est calculé sur l'épargne brute ramenée à l'encours de la dette. Nous arrivons à deux ans, ce qui est le meilleur résultat sur les cinq dernières années.

Il n'y a rien de particulier à noter concernant les recettes de fonctionnement, il n'y a rien de plus ou de moins par rapport aux autres années, sinon une augmentation, comme je vous l'ai déjà expliqué par ailleurs.

Les recettes fiscales augmentent régulièrement. Le souci, c'est que l'on cherche des sous partout en France, alors que l'argent est là, il est dans le bleu : ce sont toutes les compensations décidées par l'État (taxe d'habitation, taxe au niveau des sociétés, etc.). L'erreur de l'État est là, si je peux me permettre.

M. le Maire.- Permets-toi, oui !

M. Tissot.- En allocations compensatrices, nous étions à 212 000 euros en 2015 contre 2 millions aujourd'hui, donc multipliez cela par le nombre de communes en France et vous arrivez à 50 milliards.

M. le Maire.- Personne ne l'avait demandé et nous voyons aujourd'hui la bêtise que c'était de supprimer cette taxe d'habitation. En France, on veut laver plus blanc que blanc, donc on baisse en disant que les Français auront plus de pouvoir d'achat. Certes, mais c'est l'État qui compense en prenant sur la TVA. Tant qu'il y a beaucoup de consommation, oui, mais si nous rentrons dans une période de récession avec moins de rentrées de TVA, je crains qu'ils ne nous baissent la compensation. Maintenant que le Président de la République a décidé de supprimer la taxe d'habitation, je ne vois pas comment elle pourrait être remise en place. Moralité, c'est l'État qui nous compense, mais il n'aura peut-être pas les moyens de le faire, il ne les a déjà plus. Je ne sais pas comment cette affaire va finir. Je suis inquiet, mais ne nous faisons pas de noeuds dans la tête.

M. Tissot.- Vous avez ensuite quelques indicateurs. Sur les dépenses des trois dernières années, nous n'avons fait que 3 % d'augmentation de dépenses, ce qui explique que les dépenses réelles sont bien contenues. Il y a eu un vrai travail : dès que nous avons su que le prix de l'électricité allait exploser, le Maire a pris les mesures adéquates pour endiguer cette hausse. C'était ensuite le gaz, qui est maintenant reparti dans l'autre sens. Il fallait faire ce qu'il fallait faire pour garder la tête hors de l'eau, ce qui nous a permis d'être beaucoup plus sereins aujourd'hui.

M. le Maire.- Heureusement que nous avons pris les décisions avant que cela n'arrive. Nous avons commencé à nous pencher sur la question dès février 2022, parce que c'est en 2023 que cela a augmenté. Je tiens donc à remercier Flavien, Laurent, toutes les personnes des services techniques qui se sont penchées sur cette question, ainsi que les employés de la Commune, qui ne travaillent plus à 23 ou 24 degrés dans les bâtiments, mais à 20 degrés. Dans les salles de sport, c'est 14 degrés. Autrement, je vous garantis que nous n'en serions pas là. Je remercie également tous les Champagnolais qui ont supporté la fermeture de l'éclairage public le soir à 21 heures 30 au départ, mais compte tenu de la baisse des tarifs d'EDF, nous avons pu remonter jusqu'à 23 heures. Ils ont donc accepté une baisse de la qualité de vie en général, sans quoi nous allions monter à 1,3 million sur l'énergie, alors que nous ne sommes montés qu'à 600 000 euros en 2023, au plus fort de la crise. Vous vous rendez compte ? Donner 700 000 euros de plus à TotalEnergies, à Engie et à EDF ? Les communes qui ne se sont pas penchées tout de suite sur la question, voire les régions qui s'en sont aperçus en 2023, qui étaient propriétaires de lycées, sachant qu'un lycée consomme énormément d'énergie, elles ont coupé les subventions à tout le monde.

Je remercie donc les Champagnolais de nous avoir supportés. Nous pouvons maintenant montrer pourquoi, parce que nous avons le résultat.

M. Tissot.- Petit détail à noter : il n'y a plus que les ateliers municipaux qui sont chauffés au fioul, celui-ci ayant quasiment disparu.

M. le Maire.- Cela changera peut-être un jour.

M. Tissot.- Vous avez ensuite le bilan financier de la forêt communale depuis 10 ans. Il était à 13 euros en 2024, parce qu'il y a deux choses que nous n'avons pas pu mettre : premièrement, nous avons refait le chemin de Taravent ; deuxièmement, nous avons fait une plantation, que nous avons payée, mais pour laquelle nous n'avons pas reçu la subvention. Sans cela, nous aurions été à 61 euros.

M. le Maire.- Nous avons fait beaucoup de dépenses dans nos forêts : 177 430 euros.

M. Tissot.- Nous améliorons ce que nous pouvons améliorer, la forêt nous sert surtout à cela.

Le camping municipal fonctionne bien, nous n'avons même plus d'emprunt en cours. Globalement, nous recevons une somme de 40 000 euros. C'était auparavant un service de la Ville qui était compliqué à gérer, parce que ce n'est que l'été, puis il fallait s'occuper des employés municipaux. Au bout du compte, je ne suis pas sûr que nous ayons gagné beaucoup d'argent, mais ne revenons pas dessus, c'était l'époque.

C'est un camping qui est très bien tenu, avec des gens très bien et qui font des investissements.

M. Laithier.- La baisse est due au printemps très pluvieux il y a un an, parce que l'été, ils ont fait mieux qu'en 2023.

M. Tissot.- Vous avez ensuite les différentes recettes, notamment l'Oppidum. Avec ce qu'il s'y est passé, nous allons perdre environ 15 000 euros, sachant que les 53 000 euros, c'est sur l'année.

Il y a également eu un petit problème de réseau d'eau à la Base de la Roche, donc nous avons perdu un petit peu, mais ils sont autour de 20 000 euros.

Pour l'instant, les droits de mutation se tiennent, même si un peu moins qu'en 2022, parce qu'il y a eu une accélération, les conditions étaient bonnes au niveau des prêts. Nous espérons que cela restera à ce niveau, mais nous ne sommes sûrs de rien.

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité...

M. le Maire.- Il faut m'expliquer.

M. Tissot.- Honnêtement, on ne peut pas expliquer cette taxe communale, parce que cela nous arrive, nous n'avons aucune explication. C'est comme cela, pas autrement. C'était plus simple avant parce que c'était versé directement par les vendeurs d'électricité, mais c'est maintenant la DGFiP (Direction Générale des Finances Publiques) qui reçoit, qui encaisse et qui reverse à la Ville.

M. le Maire.- L'État prend au passage, ce n'est pas possible.

M. Tissot.- Oui, il y a certainement une explication comme cela. Sur l'eau potable, il faut retenir que le taux de l'eau n'a pas changé, c'est 0,2058 euro le mètre cube depuis 2000, sachant que l'excédent de fonctionnement part en investissement dans l'année. Nous ne faisons pas chaque année, nous mettons de côté pour faire les travaux nécessaires à l'entretien

M. le Maire.- Nous investissons en moyenne un petit 100 000 euros par an dans nos canalisations d'eau, raison pour laquelle nous avons un réseau en relativement bon état. Il y a des travaux à faire tous les ans, nous les réalisons. C'est géré en bon père de famille.

M. Tissot.- S'agissant de la Régie municipale de production d'électricité, c'est une année pluvieuse, c'est une année heureuse pour nous en termes de recettes : 205 875 euros, cela fait longtemps que nous n'avions pas fait un chiffre aussi bon. Nous nous apercevons que nous sommes co-dépendants de l'hydrau, dans la mesure où cette année, c'est une année plus sèche, donc les recettes ne sont pas aussi bonnes, mais nous n'allons pas demander à ce qu'il pleuve.

Vous savez que nous avons voté le projet aux ateliers municipaux pour mettre des panneaux solaires, ce qui va nous aider à compenser un peu les deux revenus.

Le restaurant municipal fonctionne bien, les repas servis sont en augmentation en nombre et en euros, dans la mesure où nous avons remonté les tarifs. Néanmoins, n'oublions pas qu'il y a un côté social par rapport à ce restaurant municipal, parce qu'il finit toujours en déficit, ce qui est normal, le côté social étant une volonté de la Ville. Nous sommes bien contents de pouvoir compenser par les repas du self et du portage à domicile, ce qui nous permet de diminuer le déficit sur le scolaire.

M. le Maire.- Le déficit sur les scolaires est une volonté afin que ce ne soit pas trop cher et que les enfants puissent manger à la cantine.

M. Tissot.- Le budget Champ Immo se porte bien également, les loyers montent régulièrement. Nous allons faire la gare du tram, en montant de la rue Gabriel Ripotot, ce seront des loyers supplémentaires l'année prochaine. Le résultat net est de 170 097,21 euros.

M. le Maire.- C'est ce qui nous permet de faire l'investissement dans l'ancienne gare du tram pour refaire les logements.

M. Tissot.- Nous allons nous intéresser à trois schémas que nous a concoctés notre chef comptable François Jacquier. S'il y a quelque chose à retenir de la soirée, ce sont ces trois schémas.

Le premier porte sur l'évolution du recours à l'emprunt. En 2020, nous étions à 928 euros ; aujourd'hui, nous sommes à 687 euros. Nous avons 5,8 millions au budget général contre 7,7 millions en 2020, soit une baisse de 27 %.

M. le Maire.- 928, c'est la dette par habitant. Nous étions donc à 928 et nous sommes passés à 687.

M. Tissot.- Tout à fait, et l'encours de 7,7 millions d'euros est passé à 5,8 millions d'euros. Nous étions auparavant à 7 ans, puis 5,4, 3,8, 4,2 et maintenant 2 ans. Vous voyez donc le pourcentage d'endettement par rapport à notre épargne brute.

M. le Maire.- Cela signifie que si nous n'empruntons pas, nous rembourserions notre dette en 2 ans. Nous n'avons donc pas beaucoup de dette.

M. Tissot.- Tout en investissant, il ne faut pas l'oublier.

M. le Maire.- Si nous n'investissons pas, nous n'emprunterions pas.

M. Tissot.- Les recettes fiscales montent régulièrement : nous sommes passés de 3,7 millions à 4,3 millions. C'est aussi ce qui explique le dynamisme de la Ville, mais il y a également les bases fiscales. Lorsque nous sommes passés de 3,8 millions en 2022 à 4,1 millions, il ne faut pas oublier que les bases fiscales de la taxe foncière étaient de 7,1, donc c'est sûr que cela aide un peu.

Enfin, vous avez l'évolution du résultat de fonctionnement annuel depuis le début du mandat. Les trois premières années, à savoir 2020, 2021 et 2022, vous les additionnez, vous divisez par trois, cela fait moins de 600 000 euros. Pourquoi je fais comme cela ? Nous étions Covid, hors Covid, donc ce n'était pas significatif, il y avait des compensations, c'était très compliqué. En gros, retenez 600 000 euros.

En 2023, nous sommes passés à 923 969 ; en 2024, nous sommes passés à 1 204 442. Nous sommes donc très contents, très satisfaits. C'est le fruit d'une gestion prudente et rigoureuse. Malgré un contexte national et international inquiétant, nous abordons la fin de mandat de manière sereine.

Pourquoi le contexte national est-il inquiétant ? Si vous reprenez les trois schémas, vous les inversez, vous les accentuez un peu, vous avez l'État français. Je me permets de le dire. Je ne raconte pas d'histoires, je regarde les chiffres : l'emprunt français a explosé, nous sommes bientôt à 3 500 milliards, les recettes fiscales ne font que descendre et les dépenses ne font qu'augmenter. Nous sommes donc partis dans l'autre côté, à l'inverse de ce que fait la France. J'aurais préféré que la France soit dans le même sens, ce serait beaucoup plus cohérent et moins inquiétant.

Concernant l'international, comme vous le savez, avec notre ami Trump, nous pouvons être inquiets, puisqu'un jour, c'est blanc, l'autre, c'est noir. Il a été rattrépé entre deux séances de golf sur les droits de douane, on lui a dit : c'est bien simple, si cela continue, les taux d'intérêt, qui étaient à 4,5 %, vont monter à 5 ou 6 %, et en plus, les gens ne vont plus prendre d'obligations américaines.

M. le Maire.- Les fonds de pension s'écroulaient, les retraites allaient s'écrouler... La dette française est de 47 000 euros par habitant ; la dette américaine est de 75 000 dollars par habitant. La différence, c'est qu'ils ont le dollar, ils ont la planche à billets, que nous n'avons pas.

M. Tissot.- Monsieur le Maire, je vais vous demander de sortir afin que l'assemblée procède au vote. Excusez-moi, je voulais surtout passer au vote. Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

M. le Maire.- Je me dois de quitter la salle afin que vous votiez sereinement.

(Monsieur le Maire quitte la séance.)

M. Tissot.- Je vais vous demander de voter les différents budgets que vous avez sous les yeux, à savoir le budget principal, le budget Eau, le budget Régie municipal de production électrique, le budget Restaurant, le budget Champa Immo, le budget Grand Parc, le budget Sur Valières, le budget Le Bas d'Eclesches.

Voulez-vous que nous les votions ensemble ? (*Oui*)

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

(*Monsieur le Maire rejoint la séance.*)

M. Tissot.- Monsieur le Maire, le budget a été voté à l'unanimité.

M. le Maire.- Merci à vous.

M. Tissot.- Ce budget 2024 est le 25^{ème} budget de François Jacquier, donc j'aimerais que nous l'applaudissions.

(*Applaudissements*)

Je sais qu'il est amateur de vin, donc je lui ai trouvé une petite bouteille sympathique de l'année 2000, son premier budget. Je pense que c'est mérité.

M. le Maire.- Tu ne la boiras pas avant de faire le budget 2026 !

(*Rires*)

C'est fort sympathique à toi, Pascal.

M. Tissot.- C'est mérité.

13. Affectation des résultats 2024

Après avis favorable de la Commission des Finances réunie le 1^{er} avril dernier, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les affectations des résultats suivantes :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DE LA VILLE

Affectation des résultats :

Le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation cumulé de 2 473 805,59 euros ;
- Un déficit d'investissement cumulé (restes à réaliser compris) pour un montant cumulé de -1065700,64 euros de 1 158 341,54 euros.

Il sera proposé d'affecter :

Affectation obligatoire :

- À l'apurement du déficit antérieur (compte 1068) : 1 158 341,54 euros ;
- Solde disponible : 1 315 464,05 euros ;
- Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 0,00 euro ;
- Report à l'excédent antérieur reporté (art. R.002) : 1 315 464,05 euros ;
- Solde d'exécution d'investissement reporté (art. D.001) : 2 640,90 euros.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET EAU

Affectation des résultats :

Le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation cumulé de 11 924,41 euros ;
- Un excédent d'investissement cumulé de 66 505,12 euros.

Il sera proposé d'affecter :

Affectation obligatoire :

- À l'apurement du déficit antérieur (compte 1068) : 0,00 euro ;
- Solde disponible : 11 924,41 euros ;
- Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 11 924,41 euros ;
- Report à l'excédent antérieur reporté (art. R.002) : 0,00 euro ;
- Solde d'exécution d'investissement reporté (art. R.001) : 66 505,12 euros.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET DE LA RÉGIE MUNICIPALE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

Affectation des résultats :

Le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation cumulé de 69 872,84 euros ;
- Un excédent d'investissement cumulé de 22 867,03 euros.

Il sera proposé d'affecter :

Affectation obligatoire :

- À l'apurement du déficit antérieur (compte 1068) : 0,00 euro ;
- Solde disponible : 69872,84 €
- Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 50 000,00 euros ;
- Report à l'excédent antérieur reporté (art. R.002) : 19872,84 euros ;
- Solde d'exécution d'investissement reporté (art. R.001) : 22 867,03 euros.

M. Tissot.- Les lignes jaunes sont celles que nous allons affecter pour le budget 2025, soit 1 158 341,54 euros et 11 924,41 euros, que nous retrouverons l'année prochaine. Nous affectons également 50 000 euros pour l'électricité dans la mesure où nous en gardons un peu pour payer les impôts société.

Y a-t-il des voix contre, des abstentions ? Je vous remercie.

14. Bilan des cessions et acquisitions immobilières

L'article L.2411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

- Montant des acquisitions 2024 : 517 181,00 euros ;
- Montant des cessions 2024 : 1 040 831,00 euros.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune pour l'année 2024.

M. Tissot.- C'est pour information, il n'y a pas de vote.

Nous retrouvons en première ligne la donation de Monsieur Vuillemain, que nous remercions vivement, qui a été évaluée à 276 470 euros.

Nous retrouvons également le Grand Parc avec les 240 711 euros transférés au budget général au budget Lotissement Grand Parc. C'est une opération interne.

Nous avons vendu à la Maison pour Tous le 135 rue de la Gare.

Il y aussi les garages à Monsieur Michel Thevenin, puis la fin du budget Lotissement Sur Valières. Cela représente 66 546 m².

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Il faut prendre acte de la présentation.

15. Décision modificative n° 1-2025

Il est nécessaire d'établir sept décisions modificatives afin d'intégrer les résultats 2024 et les « restes à réaliser » dans les budgets primitifs 2025 : budget général et budgets annexes.

Le document détaillé est ci-annexé.

La Commission des Finances réunie le 1^{er} avril dernier a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les décisions modificatives n° 1/2025 du budget général et des six budgets annexes (Eau potable, Régie de production d'électricité, Restaurant municipal, Champa Immo, Lotissement « le Grand Parc » et Lotissement « Le Bas d'Eclesches »).

M. Tissot.- Maintenant que nous avons sorti un excédent, nous l'imputons à la première décision modificative.

La somme de 1 315 464,05 euros correspond au résultat du budget de fonctionnement, que nous affectons en section de fonctionnement. Nous diminuons les recettes de l'Oppidum suite au sinistre. Nous n'avions pas mis assez sur le service ADS (demande de permis de construire), donc nous mettons 19 000 euros.

M. le Maire.- Il y avait une réduction, il y avait eu un excédent qui a été déduit. C'est remis cette année, cela repart normalement.

M. Tissot.- Les dépenses imprévues correspondent à des provisions pour faire face aux imprévus, par exemple s'il y avait un deuxième sinistre à l'Oppidum. Je plaisante ! Maintenant, ça

suffit.

Comme chaque année au budget prévisionnel, nous mettons un emprunt que nous ne faisons pas, nous attendons l'excédent de l'année. Nous le ferions s'il n'y avait pas d'excédent.

Nous espérions vendre une ancienne école, mais nous ne l'avons pas vendue.

M. le Maire.- Nous ne nous sommes pas entendus avec l'acquéreur. Nous avions l'obligation de suivre l'estimation des Domaines, mais il nous offrait une somme bien inférieure, donc j'ai été obligé de dire non. Il n'empêche qu'avec Flavien, il faudra trouver une solution pour remettre en vente.

M. Tissot.- Nous avions également l'intention de vendre un terrain à la Communauté de Communes situé derrière la scierie Grandpierre, mais cela prend un peu de temps. La vente n'est que reportée.

M. le Maire.- Oui, c'est reporté, mais cela se fera.

M. Tissot.- C'est très compliqué. Nous pensions que c'était simple, mais ce n'est pas le cas.

M. le Maire.- Au regard de l'excédent, nous pouvons continuer à vivre sans vendre cela. Ça se fera, c'est légèrement décalé. Cela reviendra peut-être dans l'année ou en 2026, je ne sais pas.

M. Tissot.- Nous avons passé des bons de commande, mais ce ne sont pas de grosses sommes. Il y a notamment la réfection des sièges des tribunes de l'Oppidum et un complément pour l'installation de matériel scénique.

Les 318 000 euros correspondent notamment aux travaux imprévus pour la Cité Javel, ainsi qu'à la rénovation du réseau électrique. Nous voulons faire de l'autoconsommation aux ateliers municipaux, donc nous devons refaire l'électricité, parce que ce serait dommage de brûler le toit. Il y a également les travaux complémentaires au dojo, parce qu'il en manque un peu, ainsi que les travaux de réparation à l'Oppidum pour 91 000 euros.

S'agissant de la voirie Bazinet, nous avons estimé que nous n'avions pas mis suffisamment, donc nous avons rajouté 30 000 euros supplémentaires.

Nous avons prévu des travaux de voirie complémentaires, puisque nous creusons dans tout Champagnole, ainsi qu'une étude travaux pour la salle Léo Lagrange, où il faudra faire des réfections. Il manque également quelques plantations d'arbres rue de la Liberté. Nous espérons finaliser l'achat du vieil hôpital cette année pour faire des logements, parce que nous en avons besoin, sachant qu'il y a des acquéreurs. Enfin, nous allons améliorer l'entrée de Bellefrise, la rendre plus sympathique.

Avez-vous des questions par rapport à cela ? (*Néant*)

M. le Maire.- Nous ne souhaitons pas faire plus de gros chantiers. Avec le report des travaux du vieux lycée Javel et de la halle, dont je vous parlerai tout à l'heure, les services techniques sont déjà bien chargés pour l'année. Je vous rappelle que nous avions mis 300 000 euros pour l'achat d'une forêt que nous n'allons pas réaliser, puisque le vendeur a augmenté les tarifs. Nous aurions pu utiliser cette somme pour faire d'autres chantiers, mais les services de la Ville sont déjà chargés cette année, donc nous laissons cet argent de côté. Je vous

rappelle qu'il faudra dépenser pour l agrandissement du cimetière, donc autant mettre l'argent de côté dès maintenant afin d'être sereins lorsque le moment arrivera.

Heureusement que nous avons un excédent intéressant, parce que le surcoût des travaux de Javel, qui était construit n'importe comment, ce n'était pas prévu ; les pans d'Oppidum qui tombent, ce n'était pas prévu non plus ; le réseau électrique, nous allons en profiter pour le refaire, puisque nous avons les moyens. Cela tombe donc bien que nous ayons un gros excédent, parce qu'il nous arrive pas mal de choses sur le coin de la tête. Nous avons l'argent, nous allons assumer, nous remettons tout en ordre.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

M. Tissot.- S'agissant du budget annexe Eau, nous mettons 78 429,53 euros dans le compte. C'était notre excédent. Nous mettons des travaux, parce que nous pensons que nous allons en avoir.

M. le Maire.- Nous faisons des travaux en face.

M. Tissot.- C'est un peu la « cuisine » comptable des finances publiques. Si nous faisons les travaux, nous les faisons ; si nous ne les faisons pas, nous reportons à l'année suivante.

M. le Maire.- Tout à fait. Si nous ne les faisons pas cette année, nous les ferons l'an prochain.

M. Tissot.- C'est le principe.

Avez-vous des questions par rapport à cela ? (*Néant*)

S'agissant de l'électricité, c'est pareil. Comme je vous l'expliquais tout à l'heure, nous n'avons mis que 50 000 euros, parce que nous avons prévu 18 000 euros pour l'impôt société.

C'est pareil pour le restaurant, c'est l'excédent d'investissement reporté pour l'achat de matériel divers pour 40 133,91 euros.

Pour Champa Immo, c'est pareil, nous avons prévu de faire la rénovation de la gare, il y en a pour 123 791,94 euros.

M. le Maire.- L'intérêt est que nous allons faire la rénovation de la gare sans emprunt, et dès qu'elle sera terminée, nous aurons deux logements à louer (un T2 et un T3) qui ramèneront de l'argent. Nous n'aurons pas de prêt en face, donc ce sera « tout bénéf ». Ce ne seront pas des sommes énormes, mais s'il rentre 1 000 euros par mois ou un peu moins pour les deux logements, c'est toujours 10 000 euros par an qui arrivent.

Il ne faut pas oublier que nous devons augmenter nos recettes propres, parce que comme je vous l'ai dit tout à l'heure, pour l'État, j'ai peur que ce ne soit pas longtemps Byzance.

M. Tissot.- C'est partagé.

Sur le Grand Parc, il n'y a rien d'extraordinaire, nous nous mettons en place. Pour ceux qui passent sur la route, vous avez vu que des voies ont été coupées. Il y a encore un peu de travail.

M. Laithier.- Les premières pelleteuses que vous verrez au Grand Parc, ce ne seront pas des travaux d'aménagement, ce seront des sondages archéologiques.

M. le Maire.- S'ils trouvent le glaive de Vercingétorix, j'applaudirai, mais nous avons beaucoup plus de chances de trouver une queue de casserole en bakélite.

M. Tissot.- Pour le Bas d'Eclesches, c'est pareil, nous nous mettons en « ordre de bataille ».

M. le Maire.- Avez-vous des questions sur le budget général ou les budgets annexes ?
(Néant)

M. Tissot.- Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie de votre patience et de m'avoir écouté.

Questions diverses

M. le Maire.- J'ai quelques informations à vous donner, notamment sur les travaux à l'Oppidum suite au sinistre que nous avons eu, concernant le planning et la remise en service.

L'entreprise Schneider terminera le vendredi 16 mai, donc les services techniques interviennent du 11 au 23 mai pour la pose et le raccordement des éclairages en hauteur, etc. Nous faisons ensuite passer l'Apave, le bureau de contrôle, qui vient vérifier la bonne réalisation de nos travaux, puis nous refaisons passer la Commission Sécurité. Nous n'avons pas encore la date. Nous avons demandé à ce qu'ils passent aux alentours du 24, mais c'est un samedi, donc ils passeront sûrement en début de semaine.

Le concert de printemps de l'Harmonie est transféré à l'église au lieu de l'Oppidum.

Le mardi 3 juin aura lieu la première manifestation à l'Oppidum, qui sera rouvert. Ce sera l'après-midi récréatif pour les personnes... moins jeunes. J'ai bloqué parce que j'allais dire « les personnes âgées », mais maintenant, je fais partie de ceux qui sont invités !

(Rires)

M. Benoit.- Pour les seniors.

M. le Maire.- Oui, pour les seniors.

Il y a deux ans, nous avons invité les personnes nées en 1958 ; l'an dernier, 1959. Bref, parlons des seniors.

S'agissant de la halle, vous savez toutes les difficultés que nous avons eues. Le groupe Morlot, après que nous leur avons attribué le chantier, a été mis en redressement judiciaire, puis en liquidation judiciaire. Il y a ensuite eu l'histoire de la poutre qui a cassé et du toit de l'usine qui est tombé, celle qui faisait le lamellé-collé, qui est une de leurs filiales.

Le Tribunal de Commerce de Dijon a accepté l'ordre de rachat du repreneur NGE, gros groupe français, quatrième groupe après Vinci, Eiffage, etc. C'est donc une boîte importante. Il ne reprend que la moitié des salariés et ne va pas poursuivre tous les chantiers. Morlot avait pour 50 millions d'euros de commandes et le groupe NGE ne reprend que 20 millions de leurs commandes, dont notre chantier. Ouf !

Le bois est en cours de séchage à Pontarlier dans la scierie Laresche. Nous avons mis des délégations de paiement, nous les payons en direct, donc il n'y a pas de souci.

Le transfert du bois se fera chez Simonin, à Morteau, le 24 avril. C'est une entreprise qui fait le lamellé-collé, qui va préparer nos bois. Nous avons rencontré les personnes de NGE qui reprennent le chantier, et normalement, le 21 mai nous aurons la pose des piliers, ils commenceront à poser la charpente. Il y a un mois de travaux. Le deuxième mois de travaux, c'est la pose de la couverture, et il y a encore un mois de travaux. Nous allons donc arriver au mois d'août, donc la France s'arrête. Au mois de septembre, c'est l'intervention de tous les corps d'état secondaires (revêtement, enrobé, etc.), pour une fin des travaux prévue dans le courant de l'automne.

Cela fait 10 ans que j'ai eu l'idée de ce chantier, 10 ans que j'attends, donc je ne suis plus à deux mois.

M. Rigoulet.- Nous ne serons donc pas à l'abri pour les concerts cet été.

M. le Maire.- Non, mais il ne va pas pleuvoir cet été.

C'était le point sur les travaux de l'Oppidum et de la halle. Passons maintenant au contentieux avec le Tennis Club.

Comme vous le savez, l'agrément sport a été retiré au Tennis Club par la Préfecture. Ils avaient une convention avec nous qui dépendait de cet agrément, mais ils n'avaient plus d'agrément sport, donc nous avons retiré la mise à disposition des installations. Ils ont entamé un contentieux, mais entre-temps, un nouveau club s'est formé. Ils ont fait un référé-suspension qui a été déposé au Tribunal administratif de Besançon et la requête a été rejetée. Ils ont donc fait un pourvoi en cassation.

Pour passer en cassation, il y a une procédure d'admission ou non par le Conseil d'État, qui a décidé le 27 mars qu'ils n'avaient pas la possibilité de se pourvoir en cassation. Ils ont fait un recours en annulation (jugement de fond) devant le Tribunal administratif. L'audience a eu lieu le 20 mars, elle a confirmé qu'ils ont perdu.

Tu dis qu'il y a encore un recours possible ?

M. Laithier.- Bien sûr. Le jugement sur le fond a été rendu cet après-midi par le Tribunal administratif de Besançon, à la fois par rapport à la requête du Tennis Club à l'encontre du retrait de l'agrément, décision du Préfet, et à la fois à l'encontre de la décision de la Ville de fin de mise à disposition des installations municipales. Dans les deux cas, le juge administratif a rejeté les recours du Tennis Club. Il a également condamné ce dernier à nous verser 1 500 euros au titre des frais.

Néanmoins, ces jugements du Tribunal administratif concernent le jugement en première instance de la juridiction administrative, ils sont donc susceptibles d'appel dans les deux mois devant la Cour administrative d'appel de Nancy.

M. Grenier.- Est-ce que cela signifie que le Tennis Club existe toujours ?

M. le Maire.- Oui, l'association existe.

Quelle était la première décision refusée en cassation ?

M. Laithier.- Quand on dépose un recours en annulation au Tribunal administratif, ce n'est pas suspensif, on part pour X mois de procédure. Le requérant peut assortir son recours – c'est même normal – d'une requête en référé-suspension. Ici, on demande au juge de suspendre l'annulation de la décision que l'on a prise. Ainsi, si le référé-suspension avait été admis par le juge administratif au mois de septembre, cela aurait suspendu notre décision de fin de mise à disposition des installations municipales. Ce référé, qui a été rejeté par le juge administratif de Besançon, pouvait faire l'objet d'un pourvoi en cassation – il n'y a pas de procédure d'appel devant la Cour de Nancy, c'est directement un pourvoir en cassation – mais qui fait l'objet d'une procédure préalable d'admission par le Conseil d'État. Ce dernier a rejeté la possibilité de pourvoi en cassation à l'encontre du référé-suspension, qui avait également été rejeté.

Ce sont les méandres de la juridiction administrative.

M. le Maire.- Il peut donc encore y avoir un appel.

Mme Girod.- Combien de temps ont-ils pour faire appel ?

M. Laithier.- Deux mois à compter de ce jour.

M. le Maire.- Ensuite, c'est parti pour un an ou deux à Nancy ?

M. Laithier.- Un an environ pour la procédure en appel.

Mme Girod.- Feront-ils appel ?

M. le Maire.- Nous l'ignorons.

Comme vous le savez tous, un nouveau club de tennis s'est formé, nous avons conventionné avec eux, le tennis a repris à Champagnole, sachant qu'ils sont agréés par la Fédération. La Fédération française de Tennis avait également retiré l'affiliation du club, il n'y a pas que le Préfet.

Pour l'instant, ils sont donc condamnés à nous donner 1 500 euros, parce que nous avons eu des frais d'avocat.

Passons à la question diverse de Madame Romanet.

Mme Romanet.- J'avais une première question sur la halle, mais j'ai eu ma réponse.

Par ailleurs, j'ai été interpellée par l'éclairage public. Sur quels critères avez-vous décidé des zones qui n'étaient plus éclairées à partir d'une certaine heure ? Je vous dirai après pourquoi je vous pose cette question.

M. le Maire.- L'éclairage public est un sujet compliqué, parce qu'il y a 54 armoires de commande dans la Ville. Nous n'avons pas décidé où ce ne serait plus éclairé, nous avons décidé où cela resterait éclairé. Nous l'avons fait dans l'autre sens. Nous avons laissé éclairer les artères principales (la Grande rue, la route de Crotenay, etc.), mais certaines rues sont commandées par une armoire, une artère principale et des rues adjacentes, donc nous ne pouvons pas multiplier les armoires de commande. Nous en avons 54, ce n'est déjà pas mal.

Nous avons donc décidé où nous laisserions éclairé, puis nous avons regardé quelles armoires de commande nous coupions.

Mme Romanet.- Je pose cette question parce que j'ai été témoin de quelque chose devant chez moi, justement parce qu'il n'y a pas la lumière sur le parking devant le 2, rue Clovis Brocard. Il y a également quelques places dans la descente. Quand on va au parking, on passe devant quelques places dans la descente de la rue Clovis Brocard. J'ai fait une déposition à la police, à la gendarmerie, ils sont au courant.

À une heure du matin – je suis désolée, je suis quelqu'un qui vit autant le jour que la nuit – deux voitures sont arrivées, il y a eu un échange de sac. Je ne pouvais même pas lire les plaques, parce que les deux lampadaires qui éclairent cet endroit étaient éteints. Malheureusement, un des types m'a vue, je pense que c'est celui qui ramassait l'argent. J'ai fait semblant de laver mes carreaux à une heure du matin, mais on fait ce qu'on peut quand on est pris sur le fait !

La police fait maintenant des rondes là-bas et ils se sont rendus que je n'avais pas pu voir les plaques pour une bonne et simple raison, la même que celle pour laquelle les types se sont arrêtés là.

M. le Maire.- Ils seraient allés ailleurs.

Mme Romanet.- Oui, je sais. Moi, je suis chez moi, tranquille, je ne risque rien, mais je vois des gens passer dans la rue, pas forcément des enfants, mais quand même des petits jeunes, donc je me dis que s'ils tombent sur ce genre de personnes, ils sont mal. C'est pour cela que je posais la question.

M. le Maire.- J'ai répondu.

Mme Romanet.- Tout à fait.

M. le Maire.- Madame Romanet a habité en Suisse, donc vous vous êtes habituée à ce que beaucoup de monde pose beaucoup de questions au Conseil municipal.

Mme Romanet.- Je suis désolée de vous embêter dans votre Conseil municipal, mais en Suisse, il y a davantage de public que de conseillers, ce qui fait qu'il y a de l'ambiance, sachant qu'en Suisse, je ne disais jamais rien.

M. le Maire.- Venons-en au fait.

Mme Romanet.- Je voulais vous remercier pour votre travail. Vu le peu de public que vous avez, je vous applaudis.

M. le Maire.- Merci.

M. le Maire.- Avez-vous des questions diverses ?

M. Cuevas.- J'ai une question sur le 1^{er} mai. Y a-t-il quelque chose de prévu ?

M. le Maire.- Oui, à 11 heures. Vous allez tous recevoir une invitation. Le 1^{er} mai, cela se passe sur la place ; le 8 mai, il y a défilé ; le 27 avril, ce sont les déportés, mais ce ne sera pas un défilé, ce sera directement au Monument aux morts ; le 7 mai, ce sont les parachutistes pour Diên Biên Phu.

La période des défilés redémarre, il y a des commémorations.

M. Cuevas.- J'ai une dernière question. Deux ou trois « anciens » Champagnolais – pas

forcément anciens – m'ont demandé pourquoi la fête foraine n'avait pas lieu sur le troisième week-end, comme d'habitude.

M. le Maire.- La fête foraine, c'est le premier dimanche qui suit le troisième samedi de juin, c'est la règle de la fête foraine. Le 1^{er} étant un dimanche, le premier dimanche qui suit le troisième samedi, c'est le quatrième dimanche. C'est la règle de la fête de Champagnole.

M. Cuevas.- Dans la tête des Champagnolais, c'était le troisième week-end.

M. le Maire.- Pas du tout, c'est le premier dimanche qui suit le troisième samedi de juin. Maintenant, c'est le samedi soir, mais je vous rappelle qu'avant, les gens travaillaient le samedi. La fête, c'est toujours le dimanche, dans toutes les communes, c'est la règle.

Mme Rigoulet.- Avant, le lundi était...

M. le Maire.- Lundi, c'était la journée du Maire, mais on n'a plus le droit.

Avez-vous d'autres questions ? (*Néant*)

Pardon, non, nous n'avons pas fini. Cathy emmène le Conseil municipal des enfants à Paris. Elle a donc fait une réunion avec les parents, les enfants et les accompagnateurs. Un petit dossier a été présenté aux parents, qui est tout à fait intéressant, sur le programme. Les jeunes du Conseil municipal des Enfants vont à Paris, donc Cathy, je te laisse la parole.

Mme David-Rousseau.- Juste avant Paris, dans le cadre du Parcours du Citoyen, les enfants vont aller au Conseil départemental le jeudi 24 avril après-midi pour rencontrer les membres, le Président et les vice-présidents de notre circonscription.

Les 29 et 30 avril, nous allons partir avec les 19 enfants élus au mandat de l'année dernière, c'est donc leur dernière année. Julianne n'apparaît pas comme les autres parce qu'une enfant était partie et revenue, et comme Julianne l'avait remplacée, on lui a dit de rester quand même au voyage.

Nous allons partir à Paris les 29 et 30 avril, nous partirons de Champagnole à 3 heures du matin, donc nous donnons rendez-vous aux enfants à 2 heures 45 devant l'Oppidum. Nous partons si tôt parce que nous étions partis à 4 heures du matin la dernière fois et nous étions arrivés avec une heure de retard au rendez-vous à Paris à cause des bouchons. Nous partons donc une heure plus tôt, en espérant ne pas avoir deux heures de bouchons.

La liste des affaires des grands et des petits est prévue pour la nuit dans le bus, la nuit sur place et le retour.

Nous arriverons au Sénat à 10 heures, nous serons reçus par Monsieur le Sénateur du Jura, Clément Pernot, pour la visite du Sénat et sa présentation officielle. Nous déjeunerons ensuite au restaurant en compagnie de Monsieur le Sénateur.

Nous mangerons avec les enfants et le Sénateur dans un restaurant pas très loin du Sénat. Nous partirons à pied en direction du Pont de l'Alma pour embarquer dans les bateaux-mouches pour faire une visite de Paris en bateau-mouche, afin que tous les enfants soient au même endroit.

Nous sortirons ensuite du bateau pour nous rendre rue de Tilsitt pour arriver à la cérémonie du ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe. La dernière fois que nous avons fait cette cérémonie, ils avaient coupé le rond-point de l'Arc de Triomphe, il n'y avait plus aucune

voiture qui passait, il y avait un silence impressionnant. L'École des Mousses défilait. Cela devrait encore être le cas, mais nous saurons au dernier moment s'ils couperont la route ou pas.

Nous aurons avec nous l'Amicale des Anciens de la Légion étrangère de Paris, l'Union nationale des Combattants, des collèges, un Conseil municipal des Jeunes de Sillingy, ainsi qu'un groupement de recrutement de la Légion étrangère, et peut-être d'autres instances.

Cette cérémonie est grandiose.

M. Dussouillez.- Sauf s'il y a une tempête.

Mme David-Rousseau.- C'est grandiose même avec une tempête. Nous en avions eu une la dernière fois, c'est pour cela. Le Maire-enfant de la ville de Champagnole dépose une gerbe devant l'Arc de Triomphe, puis participe au ravivage de la flamme. L'émotion est là quand il passe sous l'Arc de Triomphe pour allumer.

M. le Maire.- C'était le Maire-enfant de Champagnole qui avait ravivé la flamme.

Mme David-Rousseau.- Nous avons le privilège de pouvoir faire cette cérémonie parce qu'il y a trois ans, l'Union nationale des Anciens combattants était venue déposer la flamme de l'Arc de Triomphe dans différentes communes du Jura, en relais, et les enfants du Conseil municipal précédent avaient accompagné le relais depuis le Pont de l'Épée, ils étaient revenus en courant avec les personnes qui portaient la flamme pour déposer la flamme de l'Arc de Triomphe sur le Monument aux Morts de la ville de Champagnole. Le Colonel Plessier avait été très touché par le geste des enfants et leur avait dit qu'ils seraient toujours les bienvenus à l'Arc de Triomphe pour le ravivage de la flamme. Les enfants seront tous présents à cette cérémonie.

Nous quitterons l'Arc de Triomphe en bus pour nous rendre à l'hôtel Mazagran, où nous étions déjà la dernière fois. Cela s'était bien passé, nous commençons à les connaître. Nous y poserons les valises, puis nous irons manger dans un restaurant de burger, parce que nous sommes avec des enfants. Nous avons environ 800 mètres entre l'hôtel et le restaurant, donc nous pouvons les faire à pied. Nous rentrerons ensuite nous coucher, les enfants devraient dormir.

Nous prendrons le bus le lendemain à 8 heures 30 pour aller voir Mickey jusqu'à 18 heures 30, d'où nous repartirons pour Champagnole en mangeant dans un restaurant sur l'autoroute, pour arriver à Champagnole à une heure du matin.

Vous voyez le parcours que nous ferons à pied pour nous rendre du Sénat à l'Arc de Triomphe, en passant par le bateau.

Les enfants seront accompagnés par David et Pascal le premier jour, puis par Laëtitia Chauchard, directrice adjointe de Champ'Loisirs, ainsi que Julian Bourny et Victor Poux, deux conseillers municipaux, mais surtout deux pompiers. Les parents ont vraiment apprécié que nous puissions être accompagnés par des pompiers.

Peut-être que les enfants les plus vaillants viendront à la cérémonie du 1^{er} mai à Champagnole, mais ceux qui seront fatigués ne viendront pas.

M. le Maire.- J'y suis allée une année précédente, mais j'ai une obligation, donc je ne peux malheureusement pas y aller.

Avez-vous des questions ou des demandes d'information ? (*Néant*)

Mme David-Rousseau.- Cela a toujours été comme cela depuis le début des mandats, nous avons soit le Sénat, soit l'Assemblée nationale, soit le Parlement européen, et le lendemain, un lieu festif.

M. le Maire.- Cela m'embête de ne pas y aller, parce que j'étais à l'Assemblée nationale, au Parlement européen, au Sénat. C'est intéressant. Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Cette fois, nous levons vraiment la séance. Merci à vous d'être venus, bonne soirée.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 21 heures 32.

Le Secrétaire de Séance,



Joël VUILLEMIN

Le Maire,

Guy SAILLARD